

Annexe B

**Lettre de l'Agence Canadienne d'Évaluation
Environnementale (ACÉE)**



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

1141 route de l'Église
2^e étage, case postale 9514
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4B8
418-649-6378

Canadian Environmental
Assessment Agency

1141 Route de l'Église
2nd floor, P.O. Box 9514
Sainte-Foy, Québec
G1V 4B8

Le 18 novembre 2005

Monsieur Denis Rouleau
Président
LDC - Gestion et services environnementaux
374, rue Giroux
Gatineau (Québec)
J8P 2Y2

Objet : Centre d'innovation, d'enfouissement et de valorisation de l'Outaouais (CIEVO) à Danford Lake ; Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)

Monsieur,

Le 13 octobre dernier, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous faisait parvenir un exemplaire de l'avis de projet relativement au CIEVO à Danford Lake conformément à une entente de collaboration Canada Québec en matière d'évaluation environnementale. La présente fait suite à l'analyse de l'avis de projet par les autorités fédérales. Elle a pour but de vous informer que sur la base de l'information fournie dans l'avis de projet de mars 2005, les autorités fédérales consultées ont confirmé ne détenir aucun déclencheur du processus fédéral d'évaluation environnementale en vertu de la LCEE.

Suivant la réception de l'avis de projet, le bureau régional du Québec de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) a entrepris le processus de coordination fédérale conformément à l'article 4 du *Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale*.

L'Agence a acheminé l'avis de projet aux autorités fédérales concernées pour qu'elles déterminent si elles détiennent une responsabilité décisionnelle à l'égard du projet qui déclencherait une évaluation environnementale. Les autorités fédérales qui ont été contactées sont Affaires indiennes et du Nord Canada, Développement économique Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Transports Canada.

Bien que les autorités fédérales consultées sur l'information disponible confirment ne détenir aucun déclencheur de la LCEE, veuillez prendre note qu'une demande de permis ou de licence ou une demande de financement auprès d'un organisme fédéral pourrait faire en sorte que la LCEE s'applique. Ainsi, le cas échéant, nous vous invitons à nous contacter le plus tôt possible afin de vérifier si vos éventuelles démarches auprès d'un organisme fédéral seront de

Canada



nature à déclencher la LCBE.

Pour toute précision ou information complémentaire qui vous serait utile, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au (418) 649-6878.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Yves Simpson
Conseiller principal

c.c. Anne Masson, Affaires indiennes et du Nord Canada
Jean-Guy Cabot, Développement économique Canada
Louis Breton, Environnement Canada
Maryse Lemire, Pêches et Océans Canada
Marie-Hélène Salvail, Transports Canada
Hervé Chatagnier, Direction des évaluations environnementales - MDDEP-Québec

Canada

